

## Le défi de la compétitivité

Pour la Commission européenne, la compétitivité est « la capacité de produire des biens et des services qui répondent aux conditions des marchés internationaux et, en même temps, de hauts niveaux de revenu viables ou, plus généralement, la capacité (des régions) à générer, tout en étant exposé à la compétition extérieure, de hauts niveaux de revenu et d'emploi ».

Au cours de la dernière décennie, l'objectif de compétitivité fut une préoccupation majeure des politiques socio-économiques, que ce soit à l'échelle européenne (Stratégies de Lisbonne et « Europe 2020 ») avec un double défi : d'une part, le positionnement de l'Union face aux autres puissances économiques dans un contexte de globalisation croissante et d'autre part, les disparités intra-communautaires<sup>20</sup>, ou au niveau de la politique régionale (Plans Marshall et Marshall 2.vert). Cette question est également un enjeu majeur des politiques économiques nationales depuis les années 1980<sup>21</sup>.

Si la compétitivité est associée à la capacité de production et à la croissance économique, elle n'induit pas nécessairement la réalisation d'autres objectifs politiques comme

la cohésion sociale, la cohésion territoriale ou la question environnementale.

Cette approche de la compétitivité régionale nécessite de distinguer trois niveaux :

- les conditions de vie de la population sur le territoire wallon (niveau de vie, revenu, pauvreté, cohésion sociale, conditions environnementales, etc.) ;
- la compétitivité « révélée » (productivité et production par habitant, croissance de ces dimensions) ;
- les facteurs qui sous-tendent la compétitivité.

**S'interroger sur la compétitivité, c'est aussi se poser la question de la capacité d'un territoire à appréhender les nouveaux enjeux macro socio-économiques** comme la mondialisation, l'évolution des chaînes de valeurs<sup>22</sup> (dont la fragmentation géographique est sans cesse croissante), la durabilité des modèles de développement, etc.<sup>23</sup> Le développement économique est un processus global, si bien que l'action sur un des leviers n'a qu'un effet incertain sur la dynamique. Le rôle de chacun de ces facteurs dans le développement régional fait l'objet d'une abondante réflexion, très largement simplifiée ici.

La question des échelles de référence est essentielle puisque la gouvernance régionale est conditionnée par les

politiques économiques européennes et nationales. « Les avantages comparatifs d'une région dans un domaine spécifique ne sont plus acquis car des choix stratégiques qui lui échappent peuvent très rapidement mettre à mal sa structure économique<sup>24</sup>». **La mise en concurrence accrue des territoires a amené les régions à tenter de renforcer leur positionnement relatif ce qui se traduit par la volonté d'accroître ses atouts et de se différencier.** Face à cette dialectique, le rôle des facteurs locaux se voit ainsi renforcé d'où l'émergence du concept de « glocalisation » introduit par le sociologue Blaise Galland, en 1995 déjà, pour caractériser l'effet des technologies de l'information sur l'aménagement du territoire (cf Secteur Nouvelles technologies de l'information).

**La conséquence directe est que les régions se perçoivent comme concurrentes, tout en étant conscientes de la nécessité de collaborer** afin de s'insérer sur des marchés plus globaux et intégrer ainsi les réseaux et partenariats, véritables stimuli au développement. La notion de « coopétition », ambivalence qui souligne la nécessité de stratégies portées et appropriées par les acteurs locaux, a ainsi progressivement envahi le champ des politiques régionales et, par ce biais, la sphère institutionnelle publique<sup>25</sup>.

**La globalisation de l'économie entraîne également une modification importante du fonctionnement de l'ap-**

<sup>20</sup> *An integrated Industrial Policy for the Globalisation Era putting Competitiveness and Sustainability at Front Stage, Communication de la Commission européenne, 2010).*

<sup>21</sup> Voir, notamment, *Perspectives économiques régionales 2009-2015, Bureau Fédéral du Plan, Juillet 2010.*

<sup>22</sup> *Que l'on peut définir comme la combinaison d'activités complémentaires aboutissant à un bien pour un marché donné.*

<sup>23</sup> *Comment rester compétitif dans l'économie mondiale : Progresser dans la chaîne de valeur, OCDE 2007.*

<sup>24</sup> CAPRON H. (2009). *La compétitivité des régions, Reflets et perspectives de la vie économique, De Boeck Université.*

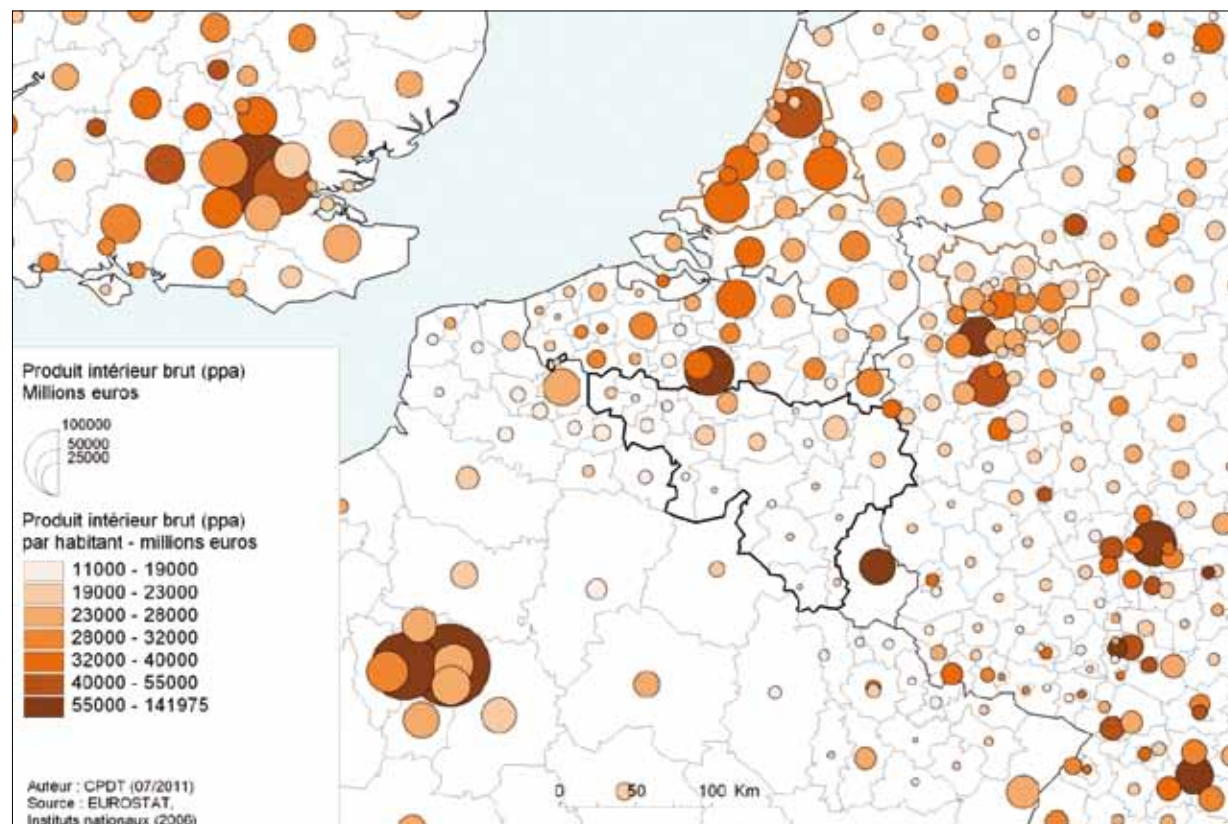
<sup>25</sup> *Ibidem*

**pareil de production** qui se caractérise par l'émergence d'un nouveau système techno-industriel organisé selon une approche circulaire, et non plus linéaire, de relations entre trois composantes majeures : la Science, la Production et le Marché. Cette interactivité induit une dynamique de développement nouvelle dont le concept central est l'innovation. Celle-ci doit être appréhendée de manière pluridimensionnelle et non seulement limitée à ses aspects technologiques<sup>26</sup>. Or, le territoire joue un rôle essentiel vis-à-vis du concept de « milieu innovateur »<sup>27</sup> vu son capital relationnel qui découle de la proximité.

## Enjeux territoriaux

Le positionnement wallon au sein des régions limitrophes, un enjeu aux multiples dimensions...

De manière générale, les stratégies mises en place à l'échelle régionale sont, aujourd'hui, fortement influencées par les priorités établies au niveau européen car, non seulement les Etats Membres doivent remplir leurs différents engagements (pacte de stabilité et critères de convergence sans oublier les programmes nationaux de réforme), qui ont des implications importantes au niveau régional vu la répartition des compétences en Belgique, mais les régions émergent, à des degrés divers, à des financements communautaires (à commencer par la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens, sans oublier différents fonds et programmes spécifiques, par exemple en matière de développement rural). Ces dotations reposent sur des programmes élaborés par les autorités régionales et nationales conformément aux stratégies de Lisbonne et Göteborg qui visent à faire de



Carte 6 : Produit intérieur brut (ppa) et produit intérieur brut (ppa) par habitant

<sup>26</sup> QUEVET M. (2007), *Territoires innovants et compétitivité territoriale : de nouveaux enjeux pour le développement territorial en Wallonie, Territoire(s) wallon(s), hors série*, pp. 59-80.

<sup>27</sup> CAMAGNI R., MAILLAT D. (2006). *Milieux innovateurs. Théories et politiques*, *Economica Anthropos*, Paris.

l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 » (Commission européenne, 2004). Les priorités retenues furent la croissance, l'emploi et le développement durable.

**En 2010, la Commission européenne définit ses nouvelles orientations à travers sa note « Europe 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive » reposant sur trois priorités majeures, enjeux macro-économiques qui s'imposent aux gouvernants wallons :**

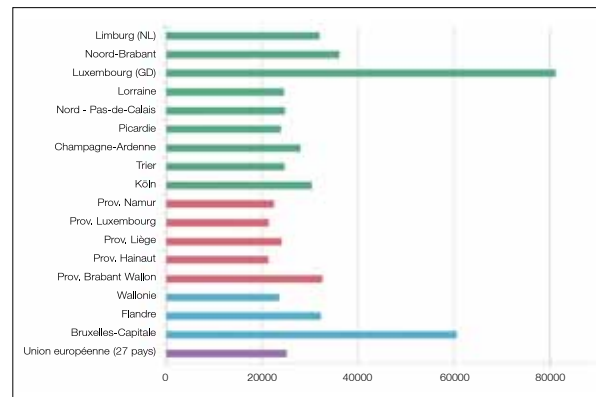
- une croissance intelligente : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- une croissance durable : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- une croissance inclusive : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Au niveau wallon, la prise en compte actuelle de la dimension sociale ou environnementale et l'importance accordée aux réseaux et à l'innovation montrent une évolution majeure dans l'élaboration des politiques de gouvernance. Le Plan Marshall 2.vert et le projet de Déclaration de Politique Régionale wallonne 2009-2014 s'inscrivent pleinement dans cette orientation.

Une première approche spatiale de la compétitivité révélée est classiquement menée via le **produit intérieur brut (PIB)**<sup>28</sup> qui peut être ramené au nombre d'habitants, fournissant ainsi une mesure relative, moins sensible aux découpages administratifs. A l'échelle de l'Europe du

Nord-ouest (cf. Carte 6), les territoires français et wallons se caractérisent par des niveaux de PIB par habitant relativement faibles, proches voire inférieurs à la moyenne européenne, tandis que les territoires flamands et néerlandais se singularisent par des valeurs nettement plus élevées, les régions allemandes se situant à un niveau intermédiaire.

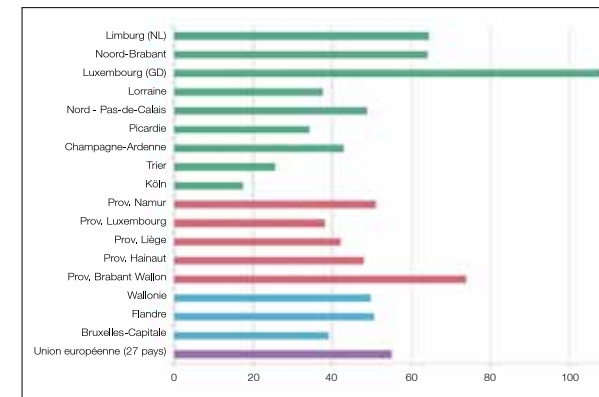
Quant à l'évolution, sur la période 1997-2008 (cfr Figure 7), la Wallonie affiche un taux de croissance similaire à celui de Flandre et légèrement inférieur à la moyenne européenne, ce qui signifie que, du point de vue de la « production de richesse » le déficit n'est pas résorbé mais ne se creuse plus. **Dès lors, se rapprocher du PIB européen moyen, ce qui la situerait toujours loin de la Flandre, constitue un enjeu majeur, qui paraît à la portée de l'économie wallonne**<sup>29</sup>.



**Fig. 6 : PIB par habitant 2010 (prix courants du marché) – Wallonie et régions limitrophes**  
SOURCE : EUROSTAT 2011

Outre la comparaison avec les régions voisines, les écarts sont particulièrement importants vis-à-vis des zones métropolitaines proches que sont Bruxelles, Paris, Luxembourg, la Randstad ou les conurbations allemandes. **L'enjeu sera, dès lors, de tirer le meilleur parti de ces dynamiques métropolitaines qui bordent le territoire wallon et d'établir des synergies entre acteurs, ce que ne facilite pas forcément le morcellement institutionnel.**

- **L'emploi** : l'utilisation du PIB par habitant doit cependant être analysée prudemment et présente différents biais comme, par exemple, l'influence des navetteurs. Le PIB par habitant ayant comme dénominateur la population totale et non pas la population effectivement au travail, une proportion élevée d'inactifs peut être un



**Fig. 7 : PIB par habitant : évolution 1997 – 2008 en % (prix courants du marché) – Wallonie et régions limitrophes**  
SOURCE : EUROSTAT 2011

<sup>28</sup> Le produit intérieur brut, abrégé en PIB, est un indicateur économique couramment utilisé pour mesurer la production dans un pays donné. Il est défini comme la valeur totale de la production interne de biens et services dans un pays donné au cours d'une année donnée par les agents résidant à l'intérieur du territoire national. C'est aussi la mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné. Il s'agit d'une vision exclusivement comptable des échanges économiques qui ne mesurent que les flux.

<sup>29</sup> Actuellement, la Wallonie se situe à 84 % de la moyenne de l'UE 27 et le déficit tend plutôt à se creuser, tendance également observée au niveau national.

autre élément expliquant des différences sensibles de niveau. Ainsi, tant certaines parties de la Wallonie que les régions du nord-est de la France affichent effectivement un niveau de richesse plus faible. Mais ce n'est pas la productivité du travail qui est en cause, mais la faible part d'actifs occupés. En Wallonie, le taux d'emploi<sup>30</sup> est passé entre 2000 à 2010 de 56 % à 57 %, ce qui reste, respectivement, 6 % et 7 % en deçà des moyennes belge et européenne (Figures 8 et 9). A cela s'ajoute un phénomène structurel lié à l'emploi, en l'occurrence la faible participation des aînés au marché du travail et d'une proportion importante de chômeurs de longue durée. **Cette question du sous-**

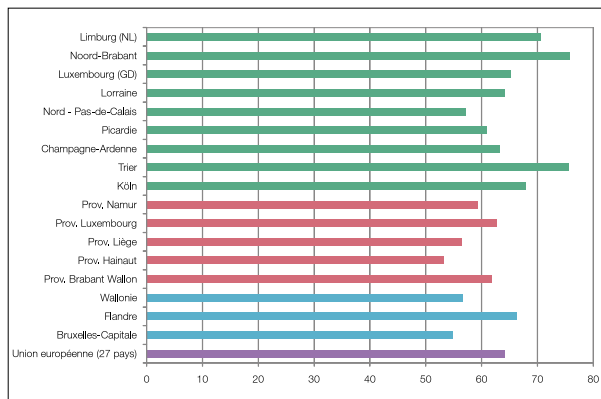


Fig. 8 : Taux d'emploi 2010 – Wallonie et régions limitrophes  
SOURCE : EUROSTAT 2011

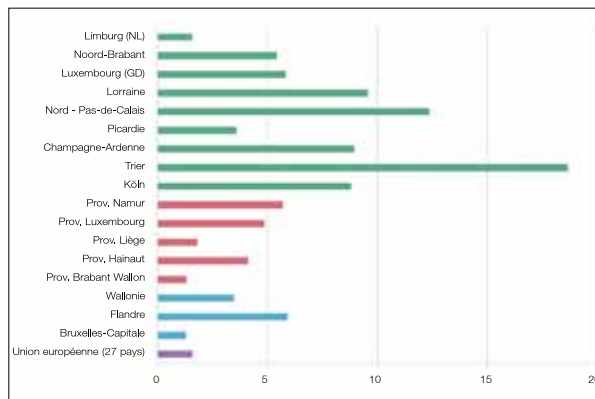


Fig. 9 : Taux d'emploi : évolution 1999 – 2010 en % – Wallonie et régions limitrophes  
SOURCE : EUROSTAT 2011

**emploi s'avère extrêmement pénalisante lors des comparaisons internationales, particulièrement impactant sur les finances publiques et, surtout, socialement très préoccupante. Elle s'avère être un enjeu majeur comme le confirme la Déclaration de Politique régionale wallonne 2009-2014 et le Plan Marshall 2.vert qui la situe au centre des préoccupations.**

- **Recherche et développement** : en matière de R&D, la Wallonie supporte très bien la comparaison à d'autres régions post-industrielles avec un très bon taux d'investissement dans la R&D, même si, avec 2,1 % (va-

leur supérieur à la moyenne belge), son intensité reste largement inférieure aux objectifs européens (3 % du PIB). Il existe néanmoins de grandes disparités entre les sous-régions/provinces, comme on peut le voir avec un dépôt de brevet cinq fois plus faible en Hainaut qu'en Brabant wallon<sup>31</sup>. Au niveau du classement européen relatif à l'innovation régionale (RIS), la Wallonie se situe à la deuxième des cinq catégories (medium-high innovators)<sup>32</sup>. Soulignons que les activités R&D sont également très concentrées dans quelques grandes entreprises.

- **Les exportations wallonnes** : plus ciblé sur la compétitivité au sens premier du terme (capturer des parts de marché), un indicateur comme la part wallonne dans le volume total des exportations belges montre une évolution favorable, la Wallonie présentant une balance commerciale nettement positive<sup>33</sup>, ce qui révèle un regain de compétitivité régionale. Et rappelons que, dans son baromètre 2010, le bureau Ernst & Young, soulignait que la Wallonie avait accueilli 39% des investissements étrangers.
- **Les spécificités de la structure économique wallonne** : par rapport à la Flandre et à la Région bruxelloise, la structure économique de la Wallonie, est spécialisée dans les secteurs suivants, sur base de la valeur ajoutée : l'extraction de produits non énergétiques, la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, l'éducation, la métallurgie et travail des métaux, l'industrie chimique et l'agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture (indice de spécialisation supé-

<sup>30</sup> Rapport entre la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée)

<sup>31</sup> CAPRON H. (2009). Ibid.

<sup>32</sup> HOLLANDERS H., TARANTOLA S., LOSCHKY A., Regional Innovation Scoreboard (RIS) (2009), Pro Inno Europe.

<sup>33</sup> IWEPS (2011). Tendances économiques n°40.

rieur à 1,25)<sup>34</sup>. Or, l'agriculture, l'énergie et l'industrie manufacturière ont vu leur poids relatif dans la valeur ajoutée totale stagner et dans l'emploi intérieur, nettement diminuer.<sup>35</sup> C'est essentiellement le tertiaire marchand et non marchand qui a assuré la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée. Quant aux services aux entreprises, bien qu'en forte croissance il constitue toujours une sous-spécialisation. On assiste également à l'émergence de certaines « niches » innovantes comme la pharmacie ou la récupération.<sup>36</sup>

### Trois enjeux importants vis-à-vis de la compétitivité wallonne sont identifiés :

- **l'accroissement du taux d'investissement en R&D** afin de se rapprocher de l'objectif européen, et de manière plus générale le renforcement de la capacité d'innovation et de valorisation de la recherche ;
- **le maintien (voire la croissance) de la part wallonne dans les exportations nationales à 20 % ;**
- **la valorisation des spécificités de la structure économique et le développement des secteurs porteurs.**

### La métropolisation, un déterminant essentiel de la compétitivité régionale ...

Les grandes métropoles concentrent une multitude de facteurs favorables à la compétitivité (capital humain, structure économique et diversité, formation, connectivité, accessibilité...). La spécificité structurelle de la Wallonie réside dans la dimension limitée de ses unités urbaines et en la connexion et dépendance aux métropoles externes (Bruxelles, Lille,

Région	Productivité	PIB par habitant	Ville	Superficie	Population (en milliers)	Densité de population	Producti-vité	PIB par habitant
Hainaut	115	82	Charleroi	102	201	1965	120	119
Liège	117	92	Liège	69	184	2656	115	151
Rhurgebiet	104	102	Dortmund	280	589	2102	108	121
Rhurgebiet	104	102	Bochum	145	388	2666	114	125
Rhurgebiet	104	102	Essen	210	589	2799	122	143
Rhurgebiet	104	102	Duisburg	233	506	2171	114	114
Saarland	99	108	Saarbrücken	167	180	1079	96	173
Asturies	101	87	Oviedo	187	209	1120	99	99
Asturies	101	87	Gijón	181	271	1494	96	76
Nord	114	96	Lille	420	1099	2615	114	110
Meurthe-et-M.	117	97	Nancy	143	261	1822	96	111
Moselle	114	91	Metz	264	215	816	114	131
Merseyside	84	87	Liverpool	112	445	3969	87	108
East Wales	104	123	Cardiff	139	317	2279	113	153
North East	96	97	Newcastle	113	270	2385	98	165
<b>Moyenne</b>	<b>104</b>	<b>99</b>		<b>184</b>	<b>382</b>	<b>2068</b>	<b>108</b>	<b>123</b>

Tab. 1 : Indicateurs clés des RETI (2006) – EUR27

SOURCES : AUDIT URBAIN, EUROSTAT, ESTIMATIONS PROPRES IN CAPRON, 2009

Luxembourg, Anvers...). Or, la compétitivité des régions est largement tributaire de celle de leurs pôles urbains internes, d'où le rôle stratégique de Liège et Charleroi et de leur bassin respectif. Par ailleurs, comme le précise H. Capron, la Wallonie peut être associée et comparée aux régions européennes de tradition industrielle (RETI).

En regard des villes des autres régions européennes de tradition industrielle, Liège et Charleroi affichent de bons indicateurs de performance. La productivité des deux villes wallonnes est au-dessus à la moyenne des régions européennes de tradition industrielle de références et le niveau de PIB par habitant proche de la moyenne pour

<sup>34</sup> IWEPS, *Les chiffres clés de la Wallonie*, n°11, décembre 2010.

<sup>35</sup> Bureau Fédéral du Plan, *Perspectives économiques régionales 2009-2010*, juillet 2010.

<sup>36</sup> HENNART F., *Analyse de la structure de l'économie wallonne et de son évolution (2008)*, Ministère de la Région wallonne, Direction de la Politique Economique.

Charleroi et supérieur pour Liège. Par contre, à l'échelle des provinces, la faiblesse du niveau de PIB par habitant montre qu'elles ont perdu leur capacité de diffuser la croissance à leur hinterland, comme la plupart des régions de ce type mais de manière plus marquée. L'évolution du PIB entre 1994 et 2006 illustre l'importance du déclin des deux bassins wallons et singulièrement de celui de Liège. Cette comparaison doit cependant être interprétée avec prudence car elle subit l'influence de la structure territoriale et, plus particulièrement de l'importance de l'hinterland par rapport au pôle urbain. Ainsi, Bruxelles qui s'apparente à une « ville – région » verra son PIB / habitant surestimé.

Les classements relatifs aux villes tendent à confirmer le constat émis. Ainsi, dans les deux études, qui reposent sur des choix méthodologiques critiquables, menées par l'Université de Montpellier sur les villes européennes pour le compte de la DATAR, Liège est passé du 65<sup>ème</sup> rang (sur 165 villes) en 1989, au 118<sup>ème</sup> (sur 178 villes) en 2003 et Charleroi du 163<sup>ème</sup> au 146<sup>ème</sup>. Mons a également intégré le classement à la 178<sup>ème</sup> position<sup>37</sup>.

**Renforcer l'attractivité des villes wallonnes constitue un enjeu majeur en regard du défi de la compétitivité régionale.**

## Leviers territoriaux

### La majorité des facteurs relatifs à la compétitivité présentent de nombreux leviers territoriaux...

La gestion régionale est de plus en plus confrontée à un processus décisionnel qui lui échappe tant du point de vue de la gouvernance que de celui de l'investissement économique. Face à cette mise en concurrence croissante, on assiste à l'émergence de stratégies d'intelligence territoriale, initiées par les pouvoirs locaux, régionaux ou sous-régionaux, afin de renforcer leurs positionnements national et, surtout, international respectifs. Celles-ci visent à répondre concrètement au défi majeur de la « glocalisation ». En regard de ces approches, on peut s'interroger sur les leviers et liens territoriaux accessibles à l'autorité régionale. Il s'agit également d'appréhender l'intégration et la connectivité territoriale, c'est-à-dire de se situer face à l'autre, défi fondamental de la « coopétition ».

### Les facteurs de la compétitivité territoriale peuvent être regroupés selon plusieurs catégories qui présentent différents leviers territoriaux possibles :

- **les structures économiques** : plusieurs aspects sont importants, en particulier le paradoxe de la nécessité de diversifier la structure économique afin de réduire sa vulnérabilité et le besoin de la spécialiser dans les domaines d'activité porteurs. La spécialisation / diversification peut être visée à travers des politiques basées sur l'analyse de la structure économique et un marketing territorial renforçant l'attractivité au profit du développement de filières, secteurs et entreprises

liés. C'est précisément l'orientation prise à travers les clusters et, surtout, les pôles de compétitivité. Soulignons que cette stratégie est mise en œuvre dans nombre de pays européens (71 pôles en France et 109 en Allemagne). Les leviers territoriaux possibles sont :

- l'identification de domaines d'activités prioritaires et ou porteurs et de leur localisation sur le territoire (concentration sur un bassin ou répartition plus diffuse, lien avec des pôles avoisinants...),
  - l'adéquation ressources territoriales - valorisation sectorielle,
  - la valorisation des filières et synergies locales considérées comme porteuses,,
  - le soutien aux partenariats transfrontaliers et dynamiques métropolitaines (concentration et densification),
  - la promotion de l'efficacité énergétique (consommation et émission, ce qui suppose une adéquation des localisations), autoproduction d'énergie renouvelable et recyclages (principe de l'écologie industrielle dans certains contextes spécifiques),
  - la promotion de l'« économie verte », par exemple, à travers l'alliance « emploi – environnement » ou la recherche de symbioses industrielles dans une optique d'utilisation efficiente des ressources ;
- **la capacité d'innovation** : ce facteur est aujourd'hui considéré comme fondamental, c'est ce qui amène Michel Quévit à souligner la nécessité de faciliter l'émergence d'une « société apprenante et créative<sup>38</sup> ». Cette notion doit être prise dans son sens large (à l'instar de l'action Creative Wallonia). La mise en réseau

<sup>37</sup> BRUNET R. (1989), *Les Villes «européennes», Montpellier-Paris, Datar-Reclus, La Documentation française*, & ROZENBLAT C. ET CICILLE P. (2003), *Les Villes européennes, analyse comparative, Université de Montpellier, Datar*.

<sup>38</sup> QUEVIT M. (2007), *Op Cit*.

des acteurs favorise grandement l'innovation (pôles de compétitivité). L'enseignement et la formation jouent évidemment un rôle essentiel en matière d'innovation et de transfert de technologies. Il s'agit également de promouvoir la présence de PME au sein des programmes de recherche européens. Les leviers territoriaux possibles sont :

- la localisation (concentration, proximité et accessibilité multimodale) des centres R&D, centres de formations, d'entreprises et d'innovation, couveuses d'entreprises, incubateurs sectoriels,
  - le développement d'équipements spécifiques à proximité des centres universitaires et de recherches ;
  - l'intermédiation entre acteurs du système d'innovation ;
- **le capital humain** : les différents vecteurs de formation constituent un levier régional majeur qui combine stratégie à long terme (éducation) et action à court terme (actualisation des compétences et savoirs). Un autre élément déterminant est le coût de la main d'œuvre qui amplifie la concurrence. Les leviers territoriaux possibles sont :
    - la localisation des structures de formation,
    - l'adéquation offre de formation – profils des publics cibles – structure économique,
    - la stabilisation du capital humain dans un contexte supra-régional de gestion et «commerce» des savoirs (cadre de vie),
    - la modération du coût du travail (réduction des charges) en zones considérées comme prioritaires,
    - le développement d'activité économique à proximité

des lieux où de la main d'œuvre est disponible, pour l'activité considérée ;

- **l'accessibilité physique du territoire** : cette notion doit être prise dans son sens large. Elle inclut les équipements de mobilité et en technologies de l'information et de la communication (TIC), les zones d'activité... La Wallonie est largement compétente dans ces domaines. Les leviers territoriaux possibles sont :
  - le développement d'équipements structurants (connexions canal Seine – Nord Europe et ports maritimes, le ferroviaire logistique, valorisation de la multi-modalité, connexions large bande...)
  - la mise à disposition et l'utilisation plus rationnelle des zones d'activité économique (densification, conservation de la maîtrise foncière...) sachant qu'en la matière, comme dans l'immobilier d'entreprise, les aspects qualitatifs sont souvent le plus déterminants,
  - la prévention en termes de création de sites désaffectés et le recyclage des friches ;
- **le capital financier** : L'accès au capital constitue un facteur essentiel surtout vis-à-vis de la croissance des PME<sup>39</sup>. La région dispose aujourd'hui de différents instruments relatifs au financement des entreprises (Sowalfin, SRIW, SOGEPA, les invests, aides à l'investissement...). Les leviers territoriaux possibles sont :
  - la spatialisation de certaines aides (principe de la zone franche qui se révèle en Wallonie peu discriminant),
  - le développement de fonds transfrontaliers,

- **la capacité entrepreneuriale** : si la décision d'entreprendre reste, fondamentalement, le fait des acteurs privés, les autorités régionales peuvent encourager l'esprit d'entreprise et faciliter l'émergence de milieux innovants. Les leviers territoriaux possibles sont :
  - l'animation économique, surtout à l'échelle locale,
  - la métropolisation (améliorations des environnements urbains et concentration),
  - les réseaux et partenariats ;
  - l'offre d'espaces permettant à un entrepreneur ou une jeune entreprise de démarrer son activité à un coût abordable et avec un maximum de flexibilité (couveuses d'entreprises, incubateurs technologiques, hall-relais, espaces de co-working, etc.) ;
  - la simplification des procédures d'octroi des permis d'urbanisme et l'explicitation des règles en matière de localisation des entreprises et d'urbanisme.
- **le commandement économique** : dans le contexte de globalisation, certaines fonctions jouent un rôle stratégique car elles permettent de capter de la valeur au sein de chaînes de plus en plus complexes et morcelées. Les leviers territoriaux possibles sont :
  - la localisation des activités tertiaires,
  - le renforcement des tissus et réseaux métropolitains,
  - l'attraction en Wallonie d'investisseurs étrangers (ou le renforcement de leur ancrage), en particulier les fonctions de type stratégique ;
- **la connectivité au sein des réseaux** : La stimulation des systèmes productifs à travers le soutien aux coopérations et partenariats est devenue un instrument de

<sup>39</sup> Rappelons que seulement 1,8 % des entreprises totalisent 200 personnes et plus, contre 2,4 en Flandre (ONSS 2009), ce qui témoigne d'un déficit de grands établissements qui jouent un rôle majeur en matière d'exportation et d'investissements en R&D, notamment.

# Les défis

---

politique économique dont l'efficacité est reconnue et est typiquement de compétence régionale. Elle présente de nombreux enjeux en fonction des variantes de mise en œuvre (choix des clusters, approche bottom up ou top down, degré d'ouverture...). Les leviers territoriaux possibles sont :

- la territorialisation des réseaux, par exemple, par bassin ;
  - la recherche d'une certaine polarisation géographique des activités économiques et structures de support (centres de R&D, centres de formation, etc. ).
  - la promotion de la proximité, voire de l'économie résidentielle,
  - le soutien aux partenariats transrégionaux ;
- **la fiscalité** : alléger les différentes charges fiscales qui pèsent sur les entreprises peut constituer un facteur de compétitivité dont une partie dépend du pouvoir régional : Les leviers territoriaux possibles sont :
    - la réduction des différentes taxes (voir plus particulièrement les mesures prises dans le cadre du plan Marshall comme l'exonération de précompte sur l'investissement, la suppression de la taxe sur la force motrice, ...),
    - la prise de mesures spécifiques à certaines zones, qui doivent être développées compte tenu de leur localisation spécifique ;
  - **l'attractivité territoriale** : qui regroupe et combine les différents facteurs évoqués.

Outre ces facteurs, interviennent également les contextes institutionnels, administratifs ou culturels au sens large, y compris l'histoire des territoires.